



Thônex

législature 2020-2025
délibération no142
séance du 04/04/2023

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.- pour
la création de « forêts Miyawaki » sur la butte surplombant le parking de l'écopoint
de la Maison des Quartiers

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Attendu qu'une motion a été communiquée au Conseil municipal du mois de mars 2022 pour la création de forêts de type Miyawaki à Thônex ;
- Attendu que la méthode Miyawaki a été présentée en commission espaces publics du mois de mars 2022 ;
- Attendu que des sites potentiels de réalisation ont été étudiés en collaboration avec la société Forêt B et le service de l'espace public de Thônex ;
- Attendu que le choix de la commission espaces publics du mois de février 2023 s'est porté sur la parcelle de la Maison des Quartiers ;
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 31 mars 2022 ainsi que celle du 28 février 2023 ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide,

Au vote :

24 voix pour, soit à l'unanimité



législature 2020-2025
délibération no142
séance du 04/04/2023

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.-sur la rubrique 342.314 de l'exercice 2023, pour permettre la création de forêts de type Miyawaki sur la butte surplombant le parking de l'écopoint de la Maison des Quartiers.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.



Thônex, le 5 avril 2023 — MZ/cck

(DA-23-89)/cm 04/04/2023